

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/069

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 11  
votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le dix novembre deux mille vingt-trois

Présents : N. BARNY ; M. CERQUEIRA ; F. CHALEIX ; D. CHAMBON ; R. DUFOUR ; F. GAILLARD ; P. GIBAUD ; R. GRENOUILLET ; D. JARDIN ; J. LEFORT ; F. TOMAS

Excusés ayant donné pouvoir : A. RAVET

Excusé sans procuration : L. GABETTE

Absente(s) (sans procuration) : C. VIARD ; P. GABORIAU

Secrétaire : F. TOMAS

Question n°5-2

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AVEC EFFET AU 01/010/2023**

-  *Vu le code de la Fonction Publique*
-  *Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi de 1984 ;*
-  *Vu la délibération n°2023/037 du 22 Juin 2023 portant création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>me</sup> classe, à temps complet, au 1<sup>er</sup> Août 2023 suite à une réussite à l'examen professionnel ;*
-  *Vu la délibération n°2023/038 du 22 Juin 2023 portant création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>me</sup> classe, à temps complet, au 1<sup>er</sup> Août 2023 suite à décision d'avancement de grade au choix,*
-  *Vu la délibération n°2023/055 du 28 Septembre 2023 portant création d'un poste d'Attaché Territorial, à temps complet, au 1<sup>er</sup> Octobre 2023 suite à une réussite au concours interne d'attaché territorial.*

Monsieur le Maire propose donc d'actualiser le tableau des effectifs de la commune applicable au 1<sup>er</sup> Octobre 2023, pour tenir compte des mouvements qui ont été opérés, rappelés ci-dessus, à savoir :

- Suppression de deux postes d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet, au 01/08/2023 et au 01/09/2023.
- Création de deux postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>me</sup> classe, à temps complet, au 01/08/2023 pour Monsieur FONTANILLE Cédric et au 01/09/2023 pour Monsieur MARTIN Benjamin
- Création d'un poste d'Attaché Territorial, à temps complet, au 01/10/2023 pour Madame AUROUSSEAU Delphine.

Sur cette proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votants** :

**APPROUVE** le tableau des effectifs de la Commune *applicable à compter du 01/10/2023* comme suit :

	Au 01/05/2023		Au 01/10/2023		Date d'effet et Observations
	Situation antérieure		Situation nouvelle		
	T.C.	T.N.C.	T.C.	T.N.C.	
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>					
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	//	1*	//	Maintien du poste le temps de la fin de la période de stage
Attaché Territorial	//	//	1*	//	*Création Poste au 01/10/2023
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	//	1	//	
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	//	1	//	
<b>SERVICES TECHNIQUES ET ECOLES</b>					
Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	//	1 (20h00)	//	1 (20h00)	
Adjoint Technique Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1 (29h00)	1	1 (29h00)	
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	//	1 1 (1) 1 (2)	//	Création Poste au 01/08/2023 (1) Création Poste au 01/09/2023 (2)
Adjoint Technique Territorial	3 (dont 1 vacant)	1 (28h00) (disponibilité) 1 (26h00) (vacant) 1 (29h00) 1 (28h00)	1 (dont 1 vacant)	1 (28h00) (disponibilité) 1 (26h00) (vacant) 1 (29h00) 1 (28h00)	Suppression Poste au 01/08/2023 (1) Suppression Poste au 01/09/2023 (2)
Agent de Maîtrise	1	//	1	//	
<b>TOTAL</b>	15 postes		16 postes		

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC  
Le 16 Novembre 2023

LE MAIRE  
Dominique CHAMBON

Affichée le : 22/11/2023

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le 22/11/2023  
Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
087-218705408-20231116-2023007\_2023069-DE  
Reçu le 20/11/2023